

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mai 2022

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Duboscq, Woilrand, Blakoe, Lacoste.

Mme Duboscq, Mme Fontebasso.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 Avril 2022.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Point travaux Campanère :

- Travaux cuisine :

Les travaux de la cuisine sont quasi terminés, reste quelques finitions et à acheter et installer des meubles hauts supplémentaires.

- Travaux place campanère :

Les travaux de la place ont été réalisés en Avril, la réalisation de cette opération a été financier en partie grâce à une subvention du département 31 suite aux dégâts d'orage survenus en septembre 2021. Ainsi la place du puit et la descente vers la place Campanère avec l'installation d'une grille ont couté **19 503 €**.

La réfection de la place Campanère et du chemin Campanère a été financée par l'enveloppe Pool routier 2022/2024, pour un coût de **16 183,79 €**

De plus des travaux de point à temps ont été réalisés sur les chaussées de la commune le nécessitant pour un montant de **8 195,86 €**. Somme à la charge de la Communauté de Communes CGS.

Reste sur notre Pool Routier 2022/2024 : **18 174,25 € HT** de travaux à réaliser. Somme qui devrait permettre de réaliser les premiers aménagements de sécurité routière de la RD 635 et RD 13.

3) Point subvention 2021 :

L'ensemble des travaux prévus sur l'exercice 2021 pour la rénovation de la Mairie et de l'espace Campanère ayant été réalisés et réglés, la demande de versement des subventions validées est en cours soit :

DETR 2021 : 7 830,00 €

Département 31 : 3 915,44 €

CSG : 3 148,04 €

De même que nous avons reçu une notification du conseil départemental nous accordant une subvention de **3 686,79 €** pour la rénovation thermique du logement communal.

4) Point subvention 2022 :

Une subvention d'un montant de **7 855,00 €** nous est accordée au titre de la DETR 2022 pour les travaux de la salle de la sacristie et le chemin piétonnier du cimetière.

Par contre la subvention attendue du Département 31 de **3 927,60 €** pour les mêmes travaux nous a été refusée.

Ces travaux ayant été budgétisés sans les aides, la Commune est en mesure de réaliser ces travaux.

5) Travaux 2022 :

- Trottoirs :

Outre les travaux de l'église et du chemin du cimetière, Monsieur le Maire a demandé un devis pour la réfection des trottoirs impactés par l'orage de septembre 2022. La Communauté des Communes CGS ne pouvant pas réaliser ces travaux, Monsieur le Maire a demandé à M. Moreira de lui établir un devis.

Une subvention de 40% du coût est possible avec le département, M. OZON responsable du Pôle routier Aurignac/Boulogne a déjà été contacté dans ce sens. La demande de subvention sera faite avec lui dès la réception du devis.

- Sécurité RD 635 et RD 13 :

Monsieur le Maire souhaite également commencer le travail de réflexion sur la sécurisation des RD 635 et RD 13 afin de pouvoir dès début 2023 lancer des travaux visant à faire ralentir les véhicules lors de la traversée du village.

- Eclairage Public leds :

N'ayant pas eu de nouvelles du SDEHG (Syndicat d'électricité) depuis le février dernier sur les travaux de remplacement de l'éclairage public par du led, sur la RD 635 et RD 13, Monsieur le Maire les a recontactés par mel :

Monsieur Brizio,

Depuis votre dernière réponse le 25 février, je n'ai pas de nouvelle concernant la rénovation de l'éclairage public de ma Commune, cela fait plus d'un an que nous avons pris la décision de faire ces travaux (délibération de février 2021). Je ne vous cache pas que nous commençons à trouver le temps long...

Auriez-vous des informations récentes à m'apporter.

Très cordialement

FREDERIC LAVAIL

Maire de la Commune de Le Fréchet

Réponse :

Bonjour M. Lavail,

Je comprends que votre patience d'amenuise.

Nous avons un bureau du SDEHG le 2 juin. Votre projet y est présenté en bonne place. Mon pronostic est qu'il devrait être retenu. Mais je ne peux pas m'engager formellement.

S'il est retenu, nous pourrons donner l'ordre d'exécution, et les travaux devraient pouvoir se faire en septembre. Sinon, il faudra attendre le bureau suivant qui devrait se situer en septembre pour des travaux en toute fin d'année.

Cordialement,

Mario Brizio

Conduite d'eau Barrouse :

Courant juin 2022, le syndicat de eaux de la Barrouse va entreprendre des travaux impasses des Acacias et sur la voie privée menant au Château, puis à la réserve d'eau. Le But étant de remplacer la conduite d'eau en fonte alimentant la réserve d'eau par une conduite souple moins sujette aux fuites. Ces travaux qui partent d'Aurignac ont déjà commencés le long de la RD 635 depuis trois semaines.

6) Elections législatives juin 2022 :

Le 12 et 19 juin prochains se tiendront les élections législatives. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à l'espace Campanère

Les permanences du bureau de vote se feront ainsi :

TRANCHES HORAIRES	PERMANENCES
8 H - 10 H	M. LAVAIL / M. DUBOIS
10 H - 12 H	Mme FONTEBASSO / M. BLAKOE
12 H - 14 H	Mme et M. DUDOSCQ
14 H - 16 H	M. FIDANZA / M. LACOSTE
16 H - 18 H	M. LAVAIL / M. FIDANZA
18 H	Dépouillement, Besoin de 5 personnes minim.

8) Questions et info diverses :

Ecole Montessori :

Un projet d'école Montessori est en cours sur la Commune. Projet porté en partie par Mme Cussol, cette école alternative pourrait voir le jour sur notre Commune, pour une ouverture en septembre 2024.

Facture Urbactis : 540 €

Location logement communal : Pierre Lacoste ayant souhaité quitter le logement Communal au 31 mai, le logement sera proposé à la location dès le 1 juin. Tarif 350 € (charges comprises)

Location salle des fêtes : Des travaux de rénovation ayant été réalisés, il serait bien au prochain conseil municipal de revoir les tarifs de location de l'espace Campanère.

Madame DUBOSCQ signale au titre de sa présidence du comité des fêtes que les deux prochaines manifestations seront le feu de la Saint Jean le 25 juin et la fête du 14 juillet qui tombe un samedi. A ce titre elle demande à m. Le Maire de bien vouloir lui établir un arrêté temporaire de débit de boissons.

Il serait également utile de poser des éclairages pour illuminer le parking qui est plongé dans le noir à partir de 23h

Se pose aussi le problème de l'éclairage du terrain de pétanque également dans le noir à partir de 23H. M. Le Maire signale que si l'éclairage du terrain de boules est connecté au réseau de l'éclairage public, installer un éclairage permanent nécessitera une étude de la part du SDEHG.

Fin conseil : 22h39